

Communiqué de presse

Cergy, le 30 mai 2022

SÉANCE DE LA COMMISSION PERMANENTE DU LUNDI 30 MAI 2022

Les élus du Conseil départemental du Val d'Oise se sont réunis en commission permanente lundi 30 mai 2022, et ont délibéré sur 23 rapports à l'ordre du jour.

Les élus ont voté notamment :

- **71 000 euros** aux associations « Théâtre de cristal », « Musique Et Situations de Handicap », et « Le Trapèze ivre – la Croisée des Chemins », pour la réalisation de projets dans le domaine de la culture et du lien social ;
- **26 900 euros** aux associations « Nil Admirari », et « Art ensemble » dans le cadre des arts de la rue et du cirque ;
- **166 979 euros** au monde sportif valdoisien (clubs, comités, cdfas...) pour l'organisation de compétitions et l'achat de matériel.

- Le chiffre du jour : **150 000 euros** à la commune de Commeny. Cette subvention a pour but de permettre l'acquisition et la réhabilitation d'un bâtiment mitoyen de la mairie, ainsi que le réaménagement de l'ancien château d'eau.

[Synthèse complète en pj](#)

Synthèse

ATTRACTIVITÉ TERRITORIALE – EMPLOI

1-01 Subvention en faveur de la musique : 14 650 euros alloués au total. L'Assemblée départementale a décidé l'attribution des subventions suivantes :

- 1 000 euros à la commune du Plessis-Bouchard pour l'édition 2022 du festival « Les couleurs de Plessis ».
- 4 650 euros à l'association « Les Heures musicales de Taverny » pour le « Festival de l'automne musical à Taverny ».
- 1 000 euros à l'association « Les heures musicales de Pontoise » pour la saison d'orgues à Pontoise.
- 1 000 euros à l'association « L'hiver musical de Saint-Leu-la-Forêt » pour l'édition 2022 de son festival de musique classique et de musiques du monde.
- 3 000 euros à l'association « Eaubonne Jazz » pour sa saison de concerts à Eaubonne.
- 4 000 euros à l'association « Jazz Session » pour sa saison de concerts à Pierrelaye.

1-02 Soutien aux arts de la rue et du cirque : 26 900 euros attribués au total. L'Assemblée départementale a décidé l'attribution des subventions suivantes :

- 16 900 euros à l'association « Nil Admirari » pour son centre de création artistique et technique à Saint-Ouen l'Aumône.
- 10 000 euros à l'association « Art ensemble » pour son école de cirque « Cherche-Trouve » à Cergy.

1-03 Soutien à trois associations œuvrant dans le domaine de la culture et du lien social : 71 000 euros alloués au total. L'Assemblée départementale a décidé l'attribution des subventions suivantes :

- 54 000 euros à l'association « Théâtre de cristal » pour ses actions favorisant l'accès à la culture pour tous.
- 15 000 euros à l'association « Musique Et Situations de Handicap » pour ses actions favorisant l'accès à la culture pour tous.
- 2 000 euros à l'association « Le Trapèze ivre – la Croisée des Chemins » pour son projet à la pouponnière à la Maison Départementale de l'Enfance.

FINANCES – ADMINISTRATION GÉNÉRALE – INNOVATION – AIDES AUX COMMUNES

2-07 Contrat rural de la commune de Commeny. L'Assemblée départementale a décidé l'attribution d'une subvention de 150 000 euros. Cette subvention a pour but de permettre l'acquisition et la réhabilitation d'un bâtiment mitoyen de la mairie, ainsi que le réaménagement de l'ancien château d'eau.

ÉDUCATION ET COLLÈGES – ACTIONS ÉDUCATIVES – SPORT ET OLYMPISME

3-03 Soutien aux clubs sportifs et aux pratiquants : 101 300 euros alloués au total. L'Assemblée départementale a décidé l'attribution des subventions suivantes :

- 1 600 euros au Raid ESSEC pour l'organisation de Raid ESSEC EY qui s'est tenu les 9 et 10 avril 2022.
- 2 000 euros au Parisis Athlétic Club 95 pour l'organisation du Tour du Vexin Français « Journée Claude Cramète » qui s'est tenu le 26 mai 2022 à Vigny.
- 1 800 euros à l'AS Squash 95 pour l'organisation du « Tournoi des Déeses » qui se tiendra du 2 au 5 juin 2022 à Saint-Ouen l'Aumône.
- 1 600 euros au Friztoi Ultimate pour l'organisation du championnat de France N2 mixte qui aura lieu les 11 et 12 juin 2022 au stade de Luzarches.
- 1 600 euros à Argenteuil Val de Seine Cyclisme pour l'organisation du Championnat régional d'Ile-de-France sur route qui se tiendra le 26 juin 2022 à Arronville.

- 3 700 euros au Savate Boxing Club de Sarcelles pour l'organisation du Sarcelles Boxing Show 2 qui aura lieu le 29 juin 2022 à Sarcelles.
- 10 000 euros à l'Entente Agglomération Cergy-Pontoise Athlétisme pour l'organisation d'un Marathon musical et solidaire qui se tiendra le 8 octobre 2022 à Cergy-Pontoise.
- 7 000 euros au Comité départemental de Sport Adapté pour l'organisation de la journée « Handidéouverte Sport H24 » qui aura lieu le 11 juin prochain au CDFAS à Eaubonne.
- 2 000 euros au Comité départemental de Natation pour l'organisation d'une étape de la Coupe de France Eau Libre qui aura lieu le 25 juin 2022 à l'Île de Loisirs de Cergy-Pontoise.
- 15 000 euros à l'EPIC CDFAS pour l'organisation du Teqball World Series qui s'est tenu du 18 au 20 mars 2022 au CDFAS à Eaubonne.
- 35 000 euros à l'EPIC CDFAS pour l'organisation de la Finale des Jeux du Val d'Oise qui se tiendra le 21 juin 2022 au CDFAS à Eaubonne.
- 20 000 euros à l'EPIC CDFAS pour l'organisation des 95 Kings of Fields Tournoi Sport/Esport qui auront lieu les 25 et 26 juin 2022 au CDFAS à Eaubonne.

3-04 Soutien aux clubs sportifs et aux pratiquants : 65 679 euros alloués au total. L'Assemblée départementale a décidé l'attribution des subventions suivantes :

- 4 267 euros à l'association « Argenteuil Val de Seine Cyclisme » pour l'achat d'un véhicule 9 places.
- 4 129 euros à l'association « COMA Aviron » pour l'achat d'un bateau d'aviron.
- 1 959 euros à l'association « Argenteuil Football Club » pour l'achat d'une paire de buts de football à 8.
- 1 167 euros à l'association « Beaumont Aviron » pour l'achat d'un bateau d'aviron VEGA équipé en double de couple.
- 7 000 euros à l'association « Hockey Club de Cergy » pour l'achat d'un mini bus.
- 7 000 euros à l'association « Canoë kayak » pour l'achat d'un mini bus.
- 10 500 euros à l'association « EACPA » pour l'achat d'une cage de musculation handi-accessible.
- 1 809 euros à l'association « Echiquier de Franconville » pour l'achat d'un lot de matériel d'échecs.
- 525 euros à l'association « Tennis de table de Jouy-le-Moutier » pour l'achat d'une table de tennis de table compatible avec la pratique sportive des personnes en situation de handicap.
- 1 822 euros à l'association « CSC Boxe Persan » pour l'achat d'un ring de boxe escamotable 6 x 6 m.
- 6 500 euros à l'association « Arts Martiaux de Saint-Gratien » pour l'achat d'un véhicule 9 places.
- 7 000 euros à l'association « AASS Arc Club » pour l'achat d'un minibus.
- 12 000 euros à l'association « Cergy Pontoise Handisport » pour l'achat d'un véhicule 9 places pour personnes en situation de handicap.

Contacts presse :

Guillaume TESSIER

Gilles TREFFORT

gilles.treffort@valdoise.fr

Tél. 01 34 25 34 14